



LES SERVICES A LA POPULATION

Novembre 2022





OCCITANIE : ANIMÉE PAR UNE FORTE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE, LA RÉGION APPARAÎT BIEN DOTÉE EN SERVICES A LA POPULATION

Le développement des services (sous ce vocable nous entendons à la fois activités de services mais également certains commerces) et l'accès à ces derniers par la population constituent un enjeu majeur de « qualité de vie » et la préservation de l'attractivité des territoires.

La région Occitanie étant caractérisée par l'un des taux de croissance démographique les plus élevés de France métropolitaine, une dynamique positive de l'emploi et des entreprises, il était légitime de se poser la question de savoir comment cette région pouvait se situer dans l'espace national au regard du nombre de points d'accès aux services rendus à la population.

Pour reprendre la définition donnée dans le Insee Focus n°125 du 26/09/2018 : « les gammes d'équipements réunissant des services qui présentent des logiques d'implantation voisines, en ce sens qu'ils sont souvent présents simultanément au sein des communes. La gamme dite « de proximité » regroupe des services présents dans le plus grand nombre de communes (artisans du bâtiment, boulangeries, médecins généralistes, etc...).

Les services de gammes « intermédiaires » et « supérieure » sont présents dans moins de communes. Ils comprennent, par exemple, pour la gamme intermédiaire, les banques ou les laboratoires d'analyses médicales et, pour la gamme supérieure, les hypermarchés ou les services d'urgences médicales ».

Une croissance démographique soutenue en Occitanie et des projections qui font état d'une population de sept millions d'habitants à l'horizon 2050

La croissance démographique constitue l'un des moteurs de la croissance économique ainsi qu'un élément essentiel pour le maintien et/ou le développement des activités de services.

Il est utile de rappeler que l'Occitanie, avec 5 933 185 habitants au premier janvier 2019, concentre 9,1% de la population de France métropolitaine et occupe la cinquième place dans la hiérarchie des régions (Cf. tableau 1).

Une région qui se caractérise également par l'un des plus forts taux de croissance démographique qui en fait la seconde région de France métropolitaine pour cette dynamique.

Une croissance démographique qui devrait se poursuivre en Occitanie, essentiellement portée par l'excédent migratoire et amener la population régionale vers les 6,9 millions d'habitants en 2050. Pour reprendre un extrait de Insee Flash Occitanie n°81 de septembre 2018 : « Cela représenterait une croissance moyenne de 0,5 % par an, contre + 0,3 % pour la France. L'Occitanie deviendrait la 3e région la plus peuplée en 2050, derrière l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes, alors qu'elle n'est que 5^{ème} en 2013 : elle dépasserait la Nouvelle Aquitaine et les Haut-de-France.

À l'exception des Hautes-Pyrénées, tous les départements d'Occitanie gagneraient de nombreux habitants. La population continuerait de se concentrer en Haute-Garonne et dans l'Hérault, qui seraient les seuls départements à compter plus de naissances que de décès. Le nombre de seniors augmenterait fortement dans tous les départements, alors que la population d'âge actif diminuerait dans neuf départements sur treize ».

La croissance démographique, même si elle n'est pas homogène sur le territoire régional, s'accompagne de problématiques fortes en matière d'aménagement du territoire, d'occupation de l'espace, d'accessibilité, de mobilités...

Tableau 1 : population des régions de France métropolitaine

Régions	Population au premier janvier 2013	Population au premier janvier 2019	Classement des régions selon leur population en 2019	Variation relative de population entre 2013 et 2019	Classement des régions selon la variation de population
Auvergne-Rhône-Alpes	7 757 595	8 042 936	2	3,7%	4
Bourgogne-Franche-Comté	2 819 783	2 805 580	11	-0,5%	13
Bretagne	3 258 707	3 354 854	9	3,0%	5
Centre-Val de Loire	2 570 548	2 573 180	12	0,1%	10
Corse	320 208	340 440	13	6,3%	1
Grand Est	5 552 435	5 556 219	6	0,1%	11
Hauts-de-France	5 987 836	6 004 947	4	0,3%	9
Île-de-France	11 959 807	12 262 544	1	2,5%	8
Normandie	3 328 364	3 325 032	10	-0,1%	12
Nouvelle-Aquitaine	5 844 177	6 010 289	3	2,8%	6
Occitanie	5 683 878	5 933 185	5	4,4%	2
Pays de la Loire	3 660 852	3 806 461	8	4,0%	3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 953 675	5 081 101	7	2,6%	7
France métropolitaine	63 697 865	65 096 768		2,2%	
France de province	51 738 058	52 834 224		2,1%	

Source : Insee, recensement de la population 2013 et 2019

Evolutions démographiques, développement et/ou maintien d'activités de services à la population et de leur accessibilité apparaissent intimement liées. Se pose inévitablement la question d'une part de développement de nouveaux services à la population dans les périmètres les plus densément peuplés et d'autre part le maintien d'une qualité d'accès aux équipements, commerces et services dans les territoires les moins densément peuplés afin d'éviter une perte d'attractivité.

L'Occitanie occupe le troisième rang des régions de France métropolitaine par le nombre de points d'accès aux services et le taux d'implantation

La région Occitanie apparaît comme l'une des régions de France métropolitaine les mieux dotées en points d'accès aux services et pour le taux d'implantation (nombre de points d'accès pour 100 000 habitants).

Avec 248 922 points d'accès aux services en 2021, l'Occitanie figure au troisième rang des régions de France métropolitaine (Cf. tableau 2). L'Occitanie concentre 10,8% des points d'accès de France métropolitaine (pour 9,1% de la population).

Si l'on considère le taux d'implantation des services, l'Occitanie occupe également la troisième place dans la hiérarchie régionale avec 4 195 points d'accès pour 100 000 habitants.

L'Occitanie figure ainsi parmi les régions les mieux dotées en matière de points d'accès et de taux d'implantation de services.

Tableau 2 : nombre de points d'accès aux services et taux d'implantation par région en 2021

Régions	Nombre de points d'accès en 2021	Taux d'implantation (en nombre de points d'accès pour 100 000 habitants)	Classement des régions selon le nombre de points d'accès	Classement des régions selon le taux d'implantation des services
Auvergne-Rhône-Alpes	300 932	3 742	2	5
Bourgogne-Franche-Comté	94 612	3 372	11	7
Bretagne	109 107	3 252	9	8
Centre-Val de Loire	79 607	3 094	12	11
Corse	19 837	5 827	13	1
Grand Est	176 208	3 171	6	9
Hauts-de-France	169 437	2 822	7	13
Ile-de-France	425 713	3 472	1	6
Normandie	102 907	3 095	10	10
Nouvelle-Aquitaine	228 640	3 804	5	4
Occitanie	248 922	4 195	3	3
Pays de la Loire	116 547	3 062	8	12
Provence-Alpes-Côte d'Azur	236 718	4 659	4	2
France métropolitaine	2 309 187	3 547		
France de province	1 883 474	3 565		

Source : Insee, base permanente des équipements 2021, recensement de la population 2013 et 2019.

Vingt-quatre équipements en Occitanie ont un taux d'implantation pour 100 000 habitants supérieur à 40

Parmi la liste des 186 équipements et services qui composent la base permanente des équipements en 2021, vingt-quatre ont un taux d'implantation pour 100 000 habitants qui dépasse le seuil des 40 (Cf. tableau 3).

Hormis pour les taxis – VTC, le taux d'implantation en Occitanie apparaît plus élevé par rapport à la France métropolitaine.

Les points d'accès sont liés à la croissance démographique, la structure par âge de la population et la nature de l'activité économique régionale.

Les taux d'implantation les plus élevés concernent les activités de restauration, maçons, infirmiers (taux d'implantation supérieur à 230 points d'accès pour 100 000 habitants en Occitanie).

Tableau 3 : équipements dont le taux d'implantation est supérieur à 40 pour 100 000 habitants en Occitanie

Equipements	Nombre de points d'accès	Taux implantation Occitanie (en nombre de points d'accès pour 100 000 habitants)	Taux implantation France métropolitaine (en nombre de points d'accès pour 100 000 habitants)	Taux implantation France de province (en nombre de points d'accès pour 100 000 habitants)
Restaurant – Restauration rapide	22 708	382,7	319,4	304,3
Maçon	14 222	239,7	143,6	150,3
Infirmier	13 884	234,0	154,2	171,7
Plâtrier, peintre	10 927	184,2	145,8	147,8
Masseur kinésithérapeute	10 079	169,9	117,5	124,3
Agence immobilière	9 270	156,2	134,9	127,1
Coiffure	9 170	154,6	132,9	139,7
Réparation auto et de matériel agricole	9 073	152,9	129,9	142,1
Plombier, couvreur, chauffagiste	8 980	151,4	137,7	137,3
Menuisier, charpentier, serrurier	8 877	149,6	125,6	135,4
Électricien	8 559	144,3	114,0	113,4
Médecin généraliste	5 993	101,0	89,8	93,4
Institut de beauté – Onglerie	5 641	95,1	82,1	82,8
Magasin de vêtements	5 163	87,0	85,8	83,8
Mairie	4 454	75,1	53,5	63,5
Boulangerie	4 167	70,2	63,9	66,1
Chirurgien-dentiste	4 133	69,7	57,0	56,7
Psychologue	3 271	55,1	42,6	38,0
Taxi - VTC	3 235	54,5	114,5	55,9
École élémentaire	2 736	46,1	45,0	48,1
Épicerie	2 685	45,3	36,9	33,2
Boulodrome	2 570	43,3	32,5	38,2
Terrains de grands jeux	2 480	41,8	38,9	45,1
Orthophoniste	2 452	41,3	33,2	34,2

Source : Insee, base permanente des équipements 2021, recensement de la population 2013 et 2019.

La concentration des services suit la concentration démographique dans les départements d'Occitanie

Sur les treize départements qui composent la région Occitanie, trois concentrent 56% de la population régionale (Cf. tableau 4) : la Haute-Garonne (23,6%), l'Hérault (19,8%) et le Gard (12,6%).

Ces trois départements concentrent 54,7% des points d'accès aux services recensés en Occitanie (Cf. tableau 5) : Hérault (23,6%), Haute-Garonne (21%) et Gard (12,2%).

Tableau 4 : population des départements d'Occitanie

Départements	Population au premier janvier 2013	Population au premier janvier 2019	Classement des départements selon leur population en 2019	Variation relative de population entre 2013 et 2019	Classement des départements selon la variation de population
Ariège	152 684	153 287	12	0,4%	10
Aude	364 877	374 070	6	2,5%	5
Aveyron	277 740	279 595	7	0,7%	8
Gard	733 201	748 437	3	2,1%	6
Gers	190 276	191 377	10	0,6%	9
Haute-Garonne	1 298 562	1 400 039	1	7,8%	1
Hautes-Pyrénées	228 868	229 567	9	0,3%	11
Hérault	1 092 331	1 175 623	2	7,6%	2
Lot	173 758	174 094	11	0,2%	12
Lozère	76 607	76 604	13	0,0%	13
Pyrénées-Orientales	462 705	479 979	4	3,7%	4
Tarn	381 927	389 844	5	2,1%	7
Tarn-et-Garonne	250 342	260 669	8	4,1%	3
Région Occitanie	5 683 878	5 933 185		4,4%	

Source : Insee, recensement de la population 2013 et 2019

Tableau 5 : nombre de points d'accès aux services et taux d'implantation par département d'Occitanie en 2021

Départements	Nombre de points d'accès	En % du nombre de points d'accès de la région	Taux d'implantation (en nombre de points d'accès pour 10 000 habitants)	Classement des départements selon le nombre de points d'accès	Classement des départements selon le taux d'implantation des services
Ariège	7 182	2,9%	469	12	2
Aude	15 995	6,4%	428	5	9
Aveyron	12 308	4,9%	440	7	7
Gard	30 323	12,2%	405	3	10
Gers	8 343	3,4%	436	10	8
Haute-Garonne	52 169	21,0%	373	2	13
Hautes-Pyrénées	10 116	4,1%	441	8	6
Hérault	53 762	21,6%	457	1	5
Lot	8 046	3,2%	462	11	3
Lozère	3 991	1,6%	521	13	1
Pyrénées-Orientales	22 054	8,9%	459	4	4
Tarn	14 635	5,9%	375	6	12
Tarn-et-Garonne	9 998	4,0%	384	9	11
Région Occitanie	248 922	100,0%	420		

Source : Insee, base permanente des équipements 2021, recensement de la population 2013 et 2019.

Méthodologie

Depuis la création de la base permanente des équipements, un seul millésime de la BPE est disponible sur insee.fr, un nouveau millésime remplaçant le précédent. Il était recommandé de ne pas comparer deux millésimes en raison notamment du caractère évolutif de la base.

Deux millésimes de la BPE ne sont pas immédiatement comparables. En effet, estimer dans les comparaisons temporelles ce qui relève d'un changement de nomenclature, d'un changement de source, d'un changement de qualité dans la source ou enfin d'une évolution réelle des services et équipements accessibles sur le terrain s'avère particulièrement complexe.

La diffusion de cette base en évolution concerne un nombre restreint de types d'équipement, jugés, sur la période concernée, les plus stables du point de vue de leur définition, de leur contour, de leur construction, etc. Elle exclut les types d'équipement relevant de l'Éducation nationale (dans le domaine de l'enseignement, seuls les équipements relevant de l'enseignement agricole sont diffusés en évolution).

Pour en savoir plus :

Insee Focus n° 125 (26/09/2018) : en cinq ans, d'avantage de services à la population dans les grandes villes.

Insee Flash Occitanie n° 81 (septembre 2018) : l'Occitanie, toujours parmi les régions les mieux dotées en services à la population.

Population d'Occitanie à l'horizon 2050 : un accroissement des déséquilibres entre départements. Insee Analyses Occitanie, No 44 (22/06/2017)

[Insee - Institut national de la statistique et des études économiques](https://www.insee.fr/fr)